



CONFERENCE REGIONALE SUR LA SITUATION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE ET LES OPPORTUNITES D'ECHANGES DANS LE SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

Lomé (Togo) du 11 au 13 avril 2011

Avis conjoint sur la situation du marché régional de produits alimentaires et les opportunités d'échanges au Sahel et en Afrique de l'Ouest

Bon approvisionnement des marchés mais persistance des entraves au commerce de produits agricoles

La bonne production céréalière enregistrée à l'issue de la campagne agricole 2010/2011 au Sahel et en Afrique de l'Ouest est estimée à près de 60 millions de tonnes. Elle s'est traduite par une bonne disponibilité céréalière et un approvisionnement satisfaisant des marchés qui ont favorisé le renforcement des stocks commerçants et des réserves des paysans surtout ceux qui ont été éprouvés par la crise alimentaire de 2010 à l'Est du Sahel.

Certains pays disposent d'importants excédents (maïs en Guinée, au Bénin, au Nigeria et au Togo, mil et sorgho au Mali, au Niger, au Burkina Faso et au Nigeria, niébé au Nigeria et au Niger, arachide au Sénégal).

Néanmoins, dans la plupart des marchés de la région, les prix des céréales connaissent une évolution à la hausse avec des niveaux supérieurs à la moyenne des cinq (5) dernières années mais inférieurs à ceux de l'année dernière à la même période. Cette tendance, loin d'être alarmante, pourrait se maintenir à l'entrée de la période de soudure 2011 du fait de la reconstitution des stocks nationaux de sécurité alimentaire et dans une moindre mesure de la répercussion sur les marchés ouest africains de la hausse des prix des produits alimentaires sur le marché mondial. De même, les prix du bétail connaissent une tendance à la hausse par rapport à 2010 du fait de l'augmentation de la demande.

Toutefois, la persistance des tracasseries le long des axes routiers ou de certaines mesures limitatives à la sortie des produits agricoles et du bétail constituent une entrave majeure à la fluidification des échanges régionaux. A cela s'ajoute la crise ivoirienne qui influe négativement sur le secteur du commerce des céréales et du bétail.

En dépit de ces contraintes, les marchés ont bien fonctionné en général. Ce fonctionnement doit être soutenu car beaucoup de zones nécessitent un approvisionnement en produits alimentaires, notamment les centres urbains (maïs, riz, viande et légumes) et certaines zones rurales déficitaires de la Mauritanie, du Mali, du Niger et du Tchad (mil, sorgho, maïs).

Au regard de l'importance des offres et des demandes exprimées par les pays, de multiples opportunités s'offrent aux opérateurs pour assurer l'approvisionnement régulier des marchés.

Sur la base de ce qui précède, la conférence régionale recommande :

A l'endroit du CILSS, de l'UEMOA et de la CEDEAO :

- ✓ Appuyer et accompagner les concertations régionales pour mieux outiller les opérateurs privés face aux enjeux du marché régional et international ;
- ✓ Renforcer les efforts pour lever les entraves tarifaires et non tarifaires à la libre circulation des produits dans l'espace ouest africain;
- ✓ Favoriser la professionnalisation des acteurs du commerce régional ;
- ✓ Assurer la promotion des filières émergentes ;
- ✓ Expliciter le terme « Produits du crû » contenu dans les dispositions communautaires portant sur la libre circulation des personnes et des biens.

A l'endroit des Etats :

- ✓ Suivre de près les répercussions de la hausse des prix des produits alimentaires mondiaux sur les marchés locaux ;
- ✓ Renforcer les Systèmes d'Information sur les Marchés (SIM) pour une meilleure gestion de l'information commerciale agricole ;
- ✓ Supprimer la TVA sur les animaux vivants dans les textes en vigueur dans les Etats et dans l'espace communautaire.

A l'endroit des Opérateurs économiques,

- ✓ Promouvoir et vulgariser l'utilisation des unités de mesure standard à savoir le kilogramme pour faciliter les opérations de commerce;
- ✓ Promouvoir la contractualisation et l'utilisation des instruments du commerce moderne notamment les lettres de crédit.

A l'endroit des institutions bancaires

- ✓ Elaborer des produits financiers adaptés pour la promotion de la commercialisation des produits alimentaires.

Fait à Lomé, le 13 avril 2011